

**COMITE SYNDICAL**  
23 septembre 2020  
Espace La Tardoire  
La Rochefoucauld en Angoumois  
Compte-rendu

TITULAIRES PRESENTS :

NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT
M. AGUESSEAU	X	M. ARVOIR	X	M. AUDOIN	X	Mme BAPTISTE	X
M. BARBOT	X	Mme BARREAU	X	M. BASTIER	X	M. BAUDIFFIER	X
Mme BELLE	X	M. BELY	X	Mme BLAINEAU	X	Mme BOISSEAU	
M. BOISSON	X	M. BONIFACE	X	M. BONNET	X	M. BORIE	X
M. BOUCQ	X	M. BOUQUET	X	M. BOUSIQUE	X	M. BUCHMEYER	X
M. BUISSON	X	M. BUZARD	X	Mme CAILLE	X	M. CHAMOULEAUD	X
M. CRINE	X	M. DAVID	X	M. DELAGE	X	Mme DELAGE	X
Mme DERRAS	X	Mme DESCHAMPS	X	M. DESVERGNE	X	Mme DOYEN MORANGE	X
M. DUMORTIER	X	M. DUPONT	X	Mme FAGES	X	M. FONTENOY	
M. FORESTAS		M. FOURNIER		M. GATELLIER	X	Mme GAUTIER	X
M. GESSE	X	M. GOURSAUD	X	M. JAUBERT	X	M. JOUANNET	X
Mme JUIN	X	M. KALAI	X	M. LACOMBE	X	Mme LACROIX	X
Mme LAMBERT-DANEY	X	M. LAVERGNE		M. LAVILLE	X	Mme LEGAY	X
M. LEVESQUE	X	M. MAGNANON		M. MAHERAULT	X	M. MARIN	X
M. MARTAUD	X	M. MARTIN	X	Mme MATRAT	X	M. MAUZE	
M. MELLY	X	Mme MOUFFLET	X	M. MOUSSION		M. PERONNET	X
M. PINAUD	X	M. PREVOT		M. PROVOST	X	M. PUDOYEUX	X
M. RATAT	X	M. REVEREAULT	X	M. ROUGIER	X	M. ROUX	X
M. ROY F.		M. ROY J-M.	X	M. SOURISSEAU	X	M. THIANT	X
Mme TRICAUD	X	Mme VARLEZ	X	M. VIAN	X	M. VIGIER	X
M. VIGNAUD C.	X	M. VIGNAUD M.	X	M.VRIGNON	X		

SUPPLEANTS PRESENTS :

NOMS				
M. ALBERT*	Mme BAUDRILLART	Mme BOIBELET AVRIL	M. BOISSIER-DESCOMBES*	M. BOURQUARD*
M. CALLEC*	M. CHAMPROUX*	M. CHAPEAU*	M. CHEVALIER*	M. CUISINIER
M. DUCONGE	M. GEMEAU*	M. GUICHET*	M. MAGNERON*	M. NAUDIN-BERTHIER
M. PICHON*	M. PIERRE	M. RINGEADE	Mme RODET	Mme SCWARTZWEBER*

\*sans voix délibérative

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Calitom :

NOMS					
Mme BADIN	Mme BOULINEAU	Mme DAGANAUD	M. FILIPPI	M. HUGUENOT	M. KAABOUNI
M. NORAIS	Mme RENARD	Mme VALLEE	M. LECLERQ de la Sté Médiavote		

Procurations :

- M. PREVOT Gilles a donné procuration à M. BOISSON Patrice ;
- M. SOURISSEAU Jérôme a donné procuration à Mme BELLE Pascale à compter du vote du 4<sup>ème</sup> Vice-Président ;
- Mme MOUFFLET Isabelle a donné procuration à M. LAVILLE Michaël à compter du point n°7 ;
- M. RATAT Laurent a donné procuration à M. BONNET Jacky à compter du point n°7.

En vertu de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du 2<sup>nd</sup> tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires et son article 12

prévoyant la transmission de la Présidence, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques a pris la Présidence depuis le 16 juillet 2020.

M. le Président remercie les techniciens de Calitom pour leur travail durant cette période transitoire. Il informe que le quorum est atteint et que la séance est ouverte.

## **1/ Installation des délégués**

M. le Président, en exercice, fait l'appel public des délégués présents.

***Les membres du Comité Syndical prennent acte de la liste des délégués.***

❖ **M. PUYDOYEUX laisse la Présidence au délégué doyen d'âge, M. DUMORTIER.**

## **2/ Modalités du scrutin (vote électronique)**

M. le Président, doyen d'âge, informe que par délibération du Bureau Syndical du 4 juin 2020, le syndicat a fait le choix d'acquiescer un système de vote électronique pour l'organisation de ses organes délibérants.

Le vote électronique facilite et simplifie les opérations de vote. Il permet :

- Un gain de temps ;
- Une précision des votes et des résultats ;
- Des résultats consolidés en direct ;
- Un affichage dynamique des résultats ;
- Un PV automatisé à l'issue de l'assemblée ;
- Un contrôle des boîtiers qui ont voté ou n'ont pas voté ;
- Des boîtiers nominatifs ou anonymes avec ou sans pouvoirs.

L'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, rend applicable à Calitom les dispositions relatives aux votes prévues pour le conseil municipal à l'article L. 2121-21 du même code.

Pour des raisons d'opportunité il est proposé de procéder à un vote électronique pour l'ensemble des points de l'ordre du jour, sauf pour le point relatif à l'élection du Président qui aura lieu par bulletin secret.

***Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent :***

- *l'utilisation par défaut du système de vote électronique pour l'ensemble des délibérations du Comité et du Bureau Syndical ;*
- *de retenir son utilisation pour les votes à l'ordre du jour de ce Comité, sauf pour l'élection du Président qui se déroulera par bulletin secret.*

M. LECLERCQ, directeur commercial de la société MEDIAVOTE explique aux élus les conditions d'utilisation du boîtier du vote électronique.

## **3/ Election du Président du syndicat**

M. le Président, doyen d'âge, explique que l'élection du Président se fera par application des dispositions des articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du CGCT relatifs à la désignation du Maire, applicables à Calitom par renvoi des articles L. 5711-1 et L. 5211-1 et suivants du même code.

Le Président du syndicat est élu au scrutin secret et à la majorité absolue (obtention de plus de la moitié des suffrages exprimés). Il devra faire partie des délégués titulaires.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative (sera proclamé élu le délégué qui aura reçu plus de voix que les autres). En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

M. le Président, doyen d'âge, appelle à candidatures pour assurer les fonctions de Président.

Deux délégués se portent candidats :

- M. LAVILLE Michaël, délégué de la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême ;
- M. VIGNAUD Christian, délégué de la Communauté de communes du Rouillacais.

M. LAVILLE se présente : il est Maire de Champniers depuis cette année. Il est délégué à Calitom depuis 2014 et est élu Vice-Président en charge de la communication.

Il a donc une connaissance du syndicat, des agents et du périmètre. Ce sujet le passionne.

Il estime que l'importance de ce syndicat est sa dimension départementale.

Ses deux points importants pour Calitom sont :

- Les perspectives :
  - o De réduction des déchets et l'application du PLPDMA (plan départemental) adopté à l'unanimité par le Comité Syndical en mars dernier ;
  - o D'évaluation du terrain : pour faire de la prévention il est nécessaire de revoir le modèle et de vérifier l'impact des actions réalisées ;
  - o Financières qui sont très peu rassurantes. Les nouvelles lois de finances et de l'environnement vont impacter directement le syndicat, avec notamment l'augmentation de la TGAP (en 2025 cette taxe représentera + 9 €/charentais) et la mise en place de la consigne (elle va détourner les recettes des collectivités à la grande distribution et aux industriels). Des décisions importantes devront être prises.
  - o De réaliser un plan territoire financier réactualisable chaque année qui permettrait au syndicat, aux collectivités et aux EPCI d'avoir une meilleure visibilité et de pouvoir anticiper. Aussi, afin de limiter l'effet TGAP et de répondre aux nouvelles règles et aux objectifs, il est nécessaire de sortir du tout-enfouissement grâce, notamment, à l'amélioration du tri, à l'adaptation des fréquences de collecte en fonction de la quantité des sacs noirs (Il rappelle qu'à compter de 2023, les Charentais devront retirer les bio-déchets des sacs noirs).
- La proximité :
  - o Il souhaite recréer le réseau d'élus référents « déchets » afin d'assurer la liaison entre Calitom et les commune ;
  - o Afin d'éviter plusieurs interlocuteurs, il désire qu'un agent voire deux agents en fonction de la taille de l'EPCI puissent répondre à toutes les demandes (collecte, traitement, animations, prévention, ...) des collectivités (des personnels de Calitom seront redéployés à cette mission).

Il souhaite une gouvernance partagée, territoriale et équitable.

Il souhaite également travailler en équipe.

Il mettra son activité professionnelle en marge afin de pouvoir s'occuper du syndicat, composé de 330 agents, de deux sites industriels et d'un budget représentant le 4<sup>ème</sup> du département.

En tant que Maire de Champniers, il connaît bien la distinction entre l'urbain et le rural et ne fait pas de différence entre les deux.

M. VIGNAUD se présente : il est Maire délégué de Rouillac, Président de la Communauté de communes du Rouillacais et agriculteur.

Il connaît la problématique des déchets depuis longtemps puisque sa communauté de communes a gardé la compétence collecte. Cette dernière a par ailleurs participé à la création du syndicat. Il a été l'un des premiers conseillers terrain qui s'est occupé des déchets en Charente. Au sein de la communauté de communes, il a créé le service déchets. C'est donc un sujet qui l'intéresse.

En tant qu'élus, il a été conducteur, ripeur et agent de déchèterie.

Au vu de son expérience et du recul, son objectif pour Calitom est essentiellement financier. Il est très inquiet sur le modèle économique qui se dégrade.

Il estime que la présidence est un travail d'équipe et la motivation doit être partagée.

Sa communauté de communes a fait le choix d'être à la redevance et il estime qu'une véritable réflexion sur la fiscalité doit être réalisée sur le périmètre de Calitom. Il est indispensable de faire des économies. Il pense qu'il faut redéployer certains agents de Calitom (surtout au niveau de la prévention). Il est nécessaire que les collectivités indiquent ce qu'elles attendent de Calitom au niveau financier et technique.

L'équipe doit travailler pour le bien des Charentais et des Charentaises.

M. le Président appelle les deux plus jeunes assesseurs pour le vote à bulletin secret : Mmes CAILLE et TRICAUD.

Après le vote à bulletin secret de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82

Nombre de bulletins dans l'urne : 82

Suffrages exprimés : 78

Votes blancs, nuls, abstentions : 4

Majorité absolue : 40

Ont obtenu :

- M. LAVILLE Michaël : 40 voix ;
- M. VIGNAUD Christian : 38 voix.

***M. Michaël LAVILLE ayant obtenu la majorité absolue est élu au premier tour, Président du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installé dans ses fonctions.***

M. VIGNAUD remercie toutes les personnes qui lui ont apporté leur confiance.

❖ **M. Michaël LAVILLE prend la Présidence.**

Il remercie l'assemblée.

Il explique que ce syndicat à dimension départementale doit être géré par une équipe représentative des territoires ruraux, périurbains et urbains.

Ses prédécesseurs, MM. REVEREAULT et COQ étaient des élus très techniques, c'est pour cette raison qu'il veut une équipe forte auprès de lui. Il soumettra une liste de Vice-Présidents proposés par les Présidents de chaque EPCI.

A l'instar de M. COQ, il souhaite que les Vice-Présidents représentent chaque EPCI.

Les membres du Comité Syndical nomment M. Jean-Jacques PUYDOYEUX, secrétaire de séance.

#### **4/ Détermination du nombre de Vice-Présidents**

M. le Président, nouvellement élu, rappelle que le deuxième alinéa de l'article L. 5211-10 du CGCT applicable à Calitom dispose que « *Le nombre maximum de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.* »

Le Comité Syndical comprenant 83 membres, conformément au CGCT, l'assemblée dispose du droit de fixer librement le nombre de ses Vice-Présidents dans la limite du nombre maximal de quinze fixé par la loi.

Il propose de garder 15 Vice-Présidents, ce qui permet d'avoir une représentation assez fidèle du territoire et avec un nombre de Vice-Présidents proportionnel à chaque EPCI.

***Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité (1 abstention) :***

- *Décident de fixer à 15 le nombre de Vice-Présidents qui seront membres du Bureau syndical et de ne pas désigner d'autres membres.*

## 5/ Election des Vice-Présidents et des éventuels autres membres du Bureau

M. le Président explique que la désignation des Vice-Présidents doit faire l'objet d'élections successives, dans les mêmes conditions que l'élection du Président (scrutin secret, uninominal à trois tours). Les Vice-Présidents doivent faire partie des délégués titulaires.

Le rang des Vice-Présidents résulte de l'ordre de leur élection.

Dans un souci d'une unité territoriale, M. le Président souhaite que M. VIGNAUD soit le 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Il présente la liste des 15 Vice-Présidents désignés par les neuf Présidents des EPCI :

1. M. VIGNAUD Christian délégué de la CdC du Rouillacais ;
2. M. PUYDOYEUX Jean-Jacques délégué de la CdC Lavalette Tude Dronne ;
3. M. GESSE Philippe délégué de la CA de Grand Cognac ;
4. M. PERONNET Yannick délégué de la CA de Grand Angoulême ;
5. M. BORIE Patrick délégué de la CdC de La Rochefoucauld-Porte du Périgord ;
6. Mme DERRAS Michèle déléguée de la CdC de Charente Limousine ;
7. M. BASTIER Thierry délégué de la CdC de Val de Charente ;
8. M. BARBOT Jean-Pierre, délégué de la CdC des 4 B Sud Charente ;
9. M. CRINE Jean-Jacques délégué de la CdC Cœur de Charente ;
10. M. REVEREAULT Jean délégué de la CA de GrandAngoulême ;
11. Mme BELLE Pascale déléguée de la CA de Grand Cognac ;
12. M. DESVERGNE Manuel délégué de la CdC de Charente Limousine ;
13. GATELLIER Jean-Pôl délégué de la CdC de GrandAngoulême ;
14. M. BOISSON Patrice délégué de la CA de Grand Cognac ;
15. M. BONNET Jacky délégué de la CA de GrandAngoulême.

Mme VIAN trouve dommage que les femmes soient peu représentées dans cette liste de 15 Vice-Présidents.

M. le Président partage cet avis.

### ↳ Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président :

M. le Président propose la candidature de M. Christian VIGNAUD et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82

Nombre de votes électroniques : 80

Suffrages exprimés : 75

Votes blancs, nuls, abstentions : 7

Majorité absolue : 38

Ont obtenu :

- M. VIGNAUD Christian : 71 voix ;
- M. AGUESSEAU Norbert : 1 voix ;
- Mme BAPTISTE Brigitte : 1 voix ;
- M. GESSE Philippe : 1 voix ;
- M. BAUDIFFIER Pascal : 1 voix.

***M. Christian VIGNAUD ayant obtenu la majorité absolue est élu au premier tour, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installé dans ses fonctions.***

### ↳ Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président

M. le Président propose la candidature de M. Jean-Jacques PUYDOYEUX et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82

Nombre de votes électroniques : 77

Suffrages exprimés : 73

Votes blancs, nuls, abstentions : 9

Majorité absolue : 37

Ont obtenu :

- M. PUYDOYEUX Jean-Jacques : 67 voix ;
- M. BAUDIFFIER Pascal : 2 voix ;
- M. AUDOIN Fabrice : 1 voix ;
- Mme BAPTISTE Brigitte : 1 voix ;
- M. REVEREAULT Jean : 1 voix ;
- M. ROY Francis : 1 voix.

***M. Jean-Jacques PUYDOYEUX ayant obtenu la majorité absolue est élu au premier tour, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installé dans ses fonctions.***

### ↳ Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président

M. le Président propose la candidature de M. Philippe GESSE et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82

Nombre de votes électroniques : 82

Suffrages exprimés : 79

Votes blancs, nuls, abstentions : 3

Majorité absolue : 40

Ont obtenu :

- M. GESSE Philippe : 73 voix ;
- M. AUDOIN Fabrice : 2 voix ;
- Mme VIAN Marie-Jeanne : 2 voix ;
- Mme BAPTISTE Brigitte : 1 voix ;
- Mme JUIN Cécile : 1 voix.

***M. Philippe GESSE ayant obtenu la majorité absolue est élu au premier tour, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installé dans ses fonctions.***

20h10 : départ de M. SOURISSEAU qui donne pouvoir à Mme BELLE Pascale.

### ↳ Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président

M. le Président propose la candidature de M. Yannick PERONNET et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82

Nombre de votes électroniques : 81

Suffrages exprimés : 75  
Votes blancs, nuls, abstentions : 7  
Majorité absolue : 38

Ont obtenu :

- M. PERONNET Yannick : 69 voix ;
- Mme BLAINEAU Chantal : 1 voix ;
- M. CRINE Jean-Jacques : 1 voix ;
- M. AUDOIN Fabrice : 1 voix ;
- M. DESVERGNE Manuel : 1 voix ;
- Mme DOYEN MORANGE Chantal : 1 voix ;
- M. PINAUD Eric : 1 voix.

***M. Yannick PERONNET ayant obtenu la majorité absolue est élu au premier tour, 4<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installé dans ses fonctions.***

#### ↳ Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président

M. le Président propose la candidature de M. Patrick BORIE et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82  
Nombre de votes électroniques : 82  
Suffrages exprimés : 77  
Votes blancs, nuls, abstentions : 5  
Majorité absolue : 39

Ont obtenu :

- M. BORIE Patrick : 74 voix ;
- M. AGUESSEAU Norbert : 1 voix ;
- Mme DELAGE Françoise : 1 voix ;
- M. AUDOIN Fabrice : 1 voix.

***M. Patrick BORIE ayant obtenu la majorité absolue est élu au premier tour, 5<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installé dans ses fonctions.***

#### ↳ Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président

M. le Président propose la candidature de Mme Michèle DERRAS et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82  
Nombre de votes électroniques : 82  
Suffrages exprimés : 80  
Votes blancs, nuls, abstentions : 2  
Majorité absolue : 41

A obtenu :

- Mme DERRAS Michèle : 80 voix.

***Mme Michèle DERRAS ayant obtenu la majorité absolue est élue au premier tour, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installée dans ses fonctions.***

### ↳ Election du 7<sup>ème</sup> Vice-Président

M. le Président propose la candidature de M. Thierry BASTIER et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82

Nombre de votes électroniques : 82

Suffrages exprimés : 77

Votes blancs, nuls, abstentions : 5

Majorité absolue : 39

Ont obtenu :

- M. BASTIER Thierry : 72 voix ;
- M. AUDOIN Fabrice : 2 voix ;
- M. CRINE Jean-Jacques : 1 voix ;
- Mme MATRAT Anne : 1 voix ;
- Mme TRICAUD Magali : 1 voix.

***M. Thierry BASTIER ayant obtenu la majorité absolue est élu au premier tour, 7<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installé dans ses fonctions.***

### ↳ Election du 8<sup>ème</sup> Vice-Président

M. le Président propose la candidature de M. Jean-Pierre BARBOT et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82

Nombre de votes électroniques : 82

Suffrages exprimés : 76

Votes blancs, nuls, abstentions : 6

Majorité absolue : 39

Ont obtenu :

- M. BARBOT Jean-Pierre : 73 voix ;
- M. AUDOIN Fabrice : 2 voix ;
- Mme VIAN Marie-Jeanne : 1 voix

***M. Jean-Pierre BARBOT ayant obtenu la majorité absolue est élu au premier tour, 8<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installé dans ses fonctions.***

### ↳ Election du 9<sup>ème</sup> Vice-Président

M. le Président propose la candidature de M. Jean-Jacques CRINE et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82

Nombre de votes électroniques : 82

Suffrages exprimés : 78

Votes blancs, nuls, abstentions : 4

Majorité absolue : 40

Ont obtenu :

- M. CRINE Jean-Jacques : 70 voix ;
- M. AGUESSEAU Norbert : 1 voix ;
- Mme BLAINEAU Chantal : 1 voix
- M. AUDOIN Fabrice : 1 voix ;
- Mme DECHAMPS Marie-France : 1 voix ;
- M. DESVERGNE Manuel : 1 voix ;
- M. DUMORTIER Paul : 1 voix ;
- Mme VIAN Marie-Jeanne : 1 voix ;
- M. BAUDIFFIER Pascal : 1 voix.

***M. Jean-Jacques CRINE ayant obtenu la majorité absolue est élu au premier tour, 9<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installé dans ses fonctions.***

#### **↳ Election du 10<sup>ème</sup> Vice-Président**

M. le Président propose la candidature de M. Jean REVEREAULT et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

M. LACOMBE Jean-Marc, délégué de Grand Cognac, propose sa candidature.  
Il ne souhaite pas se présenter.

M. DELAGE Flavien, délégué de GrandAngoulême propose également sa candidature.

Il se présente : il est 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint de la commune de Marsac. Il représente un territoire très rural dans un EPCI avec des zones très urbaines. Il a passé une partie de sa vie professionnelle dans le domaine du recyclage et de la gestion des déchets industriels. C'est donc un sujet qu'il connaît plutôt bien.  
Il indique qu'il a attendu que l'ensemble des EPCI ait un Vice-Président élu avant de proposer sa candidature. Il ne présente pas une candidature de dissident. Les nominations ont été faites par les Présidents d'EPCI, sans qu'il soit consulté, il propose donc une candidature en dehors du système.

M. REVEREAULT précise que sa candidature a été présentée par le Président de GrandAngoulême en tant qu'ex-Président de Calitom pour assurer la transition.

Il souhaite que le syndicat continue à travailler dans les commissions nationales dans lesquelles les collectivités déchets peuvent défendre, entre autres, leurs difficultés financières. Calitom a toujours été représenté dans ces institutions (Amorce, CNR, ...) et travaille également avec les parlementaires.

Il se présente : il a été Président de Calitom pendant plus de 10 ans. Il estime que c'est un exercice difficile. Il explique que le souci permanent est que les décisions prises en termes de fiscalité doivent avoir du sens par rapport aux services rendus aux Charentais.

Il a été également Président de la CdC de Charente Boême Charraud durant plus de 10 ans.

Il estime que les qualités requises sont de travailler en équipe mais également soi-même, avoir l'esprit large et apporter ses connaissances.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82

Nombre de votes électroniques : 82

Suffrages exprimés : 79

Votes blancs, nuls, abstentions : 3

Majorité absolue : 40

Ont obtenu :

- M. REVEREAULT Jean : 33 voix ;
- M. DELAGE Flavien : 31 voix ;
- M. LACOMBE Jean-Marc : 11 voix ;
- M. ARVOIR Jean Michel : 2 voix ;
- M. AGUESSEAU Norbert : 1 voix ;

- M. CRINE Jean-Jacques : 1 voix.

Au vu des résultats, M. LACOMBE retire sa candidature pour le 2<sup>nd</sup> tour.

M. REVEREAULT livre quelques engagements qu'il a entrepris à Calitom :

- depuis 2009, Calitom est géré sans directeur général mais avec 3 directeurs généraux adjoints ;
- le réseau des élus référents (arrêté depuis qu'il n'est plus Président) ;
- la mise en place de la recyclerie de Poullignac, 1<sup>ère</sup> recyclerie en France qui est gérée par une collectivité ;
- la réalisation des casiers de Sainte-Sève qui ont une capacité de stockage jusqu'en 2040 ;
- la facturation des apports en déchèteries des professionnels.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82

Nombre de votes électroniques : 82

Suffrages exprimés : 79

Votes blancs, nuls, abstentions : 3

Majorité absolue : 40

Ont obtenu :

- M. DELAGE Flavien : 47 voix ;
- M. REVEREAULT Jean : 32 voix.

***M. Flavien DELAGE ayant obtenu la majorité absolue est élu au second tour, 10<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installé dans ses fonctions.***

#### ↳ Election du 11<sup>ème</sup> Vice-Président

M. le Président propose la candidature de Mme Pascale BELLE et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82

Nombre de votes électroniques : 82

Suffrages exprimés : 79

Votes blancs, nuls, abstentions : 3

Majorité absolue : 40

Ont obtenu :

- Mme BELLE Pascale : 74 voix ;
- M. CRINE Jean-Jacques : 1 voix ;
- M. AUDOIN Fabrice : 1 voix ;
- M. DUPONT Bernard : 1 voix ;
- Mme BAPTISTE Brigitte : 1 voix ;
- Mme VIAN Marie-Jeanne : 1 voix.

***Mme Pascale BELLE ayant obtenu la majorité absolue est élue au premier tour, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installée dans ses fonctions.***

#### ↳ Election du 12<sup>ème</sup> Vice-Président

M. le Président propose la candidature de M. Manuel DESVERGNE et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :  
Nombre de votants : 82  
Nombre de votes électroniques : 82  
Suffrages exprimés : 76  
Votes blancs, nuls, abstentions : 6  
Majorité absolue : 39

Ont obtenu :

- M. DESVERGNE Manuel : 69 voix ;
- M. AGUESSEAU Norbert : 1 voix ;
- M. BOISSON Patrice : 1 voix ;
- M. ARVOIR Jean Michel : 1 voix ;
- M. BUISSON Jean-Claude : 1 voix ;
- M. LESVEQUE Jean-Louis : 1 voix ;
- Mme MOUFFLET Isabelle : 1 voix ;
- M. REVEREAULT Jean : 1 voix.

***M. Manuel DESVERGNE ayant obtenu la majorité absolue est élu au premier tour, 12<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installé dans ses fonctions.***

#### **↳ Election du 13<sup>ème</sup> Vice-Président**

M. le Président propose la candidature de M. Jean-Pôl GATELLIER et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :  
Nombre de votants : 82  
Nombre de votes électroniques : 82  
Suffrages exprimés : 79  
Votes blancs, nuls, abstentions : 3  
Majorité absolue : 40

Ont obtenu :

- M. GATELLIER Jean-Pôl : 65 voix ;
- M. REVEREAULT Jean : 3 voix ;
- Mme LAMBERT-DANEY Danièle : 2 voix ;
- Mme VIAN Marie-Jeanne : 2 voix ;
- M. AGUESSEAU Norbert : 1 voix ;
- Mme BLAINEAU Chantal : 1 voix ;
- M. CRINE Jean-Jacques : 1 voix ;
- M. AUDOIN Fabrice : 1 voix ;
- M. DUPONT Bernard : 1 voix ;
- Mme BAPTISTE Brigitte : 1 voix ;
- Mme LACROIX Aurélie : 1 voix.

***M. Jean-Pôl GATELLIER ayant obtenu la majorité absolue est élu au premier tour, 13<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installé dans ses fonctions.***

#### **↳ Election du 14<sup>ème</sup> Vice-Président**

M. le Président propose la candidature de M. Patrice BOISSON et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82  
Nombre de votes électroniques : 82  
Suffrages exprimés : 78  
Votes blancs, nuls, abstentions : 4  
Majorité absolue : 40

Ont obtenu :

- M. BOISSON Patrice : 65 voix ;
- M. REVEREAULT Jean : 3 voix ;
- Mme BOISSEAU Marie-Hélène : 2 voix ;
- M. SOURISSEAU Jérôme : 2 voix ;
- M. ARVOIR Jean-Michel : 1 voix ;
- M. CHAMOULEAUD Jean-Pierre : 1 voix ;
- M. CRINE Jean-Jacques : 1 voix ;
- M. AUDOIN Fabrice : 1 voix ;
- M. DUPONT Bernard : 1 voix ;
- M. VIGNAUD Marcel : 1 voix.

***M. Patrice BOISSON ayant obtenu la majorité absolue est élu au premier tour, 14<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installé dans ses fonctions.***

#### ↳ Election du 15<sup>ème</sup> Vice-Président

M. le Président propose la candidature de M. BONNET Jacky et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

M. REVEREAULT Jean, délégué de GrandAngoulême propose sa candidature.

M. LACOMBE Jean-Marc, délégué de Grand Cognac, propose également sa candidature.

M. BONNET indique que le Président de GrandAngoulême a proposé des candidats pour être Vice-Présidents et estime que ses choix ne sont pas respectés.

M. LACOMBE explique sa candidature : il n'a rien de personnel contre M. REVEREAULT, même si les politiques qu'il a menées pour Calitom n'ont pas toujours convenu. Ce soir, l'équipe est renouvelée et pense que leur influence pourrait être néfaste à la présidence.

M. REVEREAULT répond qu'il n'a jamais entendu dire que Calitom avait été mal géré. Il est fier de la qualité des équipements et du personnel de Calitom. Il n'est pas un dictateur, il aime bien discuter et échanger. Si Calitom a progressé c'est grâce à l'ensemble des élus et des agents. Sa volonté d'être Vice-Président est de participer à cette équipe.

M. le Président précise qu'il s'est conformé à présenter les délégués choisis par les Présidents des EPCI. Quoiqu'il arrive sur ce dernier vote, il regrette que Calitom perde une personne de valeur qui s'est engagée pour le syndicat et de l'expérience qu'il aurait pu apporter. Par ailleurs, il estime que MM. REVEREAUT et BONNET n'auraient pas été néfastes à la future équipe d'exécutifs.

M. PERONNET souligne que la désignation des 15 Vice-Présidents avait été décidée entre les Présidents d'EPCI et que la candidature de Grand Cognac contredit à cette entente.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82  
Nombre de votes électroniques : 82  
Suffrages exprimés : 77  
Votes blancs, nuls, abstentions : 5

Majorité absolue : 39

Ont obtenu :

- M. BONNET Jacky : 38 voix ;
- M. REVEREAULT Jean : 19 voix ;
- M. LACOMBE Jean-Marc : 16 voix ;
- M. AUDOIN Fabrice : 2 voix ;
- M. AGUESSEAU Norbert : 1 voix ;
- M. BASTIER Thierry : 1 voix.

Au vu des résultats, M. REVEREAULT retire sa candidature pour le 2<sup>nd</sup> tour.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 82

Nombre de votes électroniques : 82

Suffrages exprimés : 74

Votes blancs, nuls, abstentions : 8

Majorité absolue : 38

Ont obtenu :

- M. BONNET Jacky : 49 voix
- M. LACOMBE Jean-Marc : 21 voix ;
- M. AUDOIN Fabrice : 2 voix ;
- M. CRINE Jean-Jacques : 1 voix ;
- M. REVEREAULT Jean : 1 voix.

***M. Jacky BONNET ayant obtenu la majorité absolue est élu au second tour, 15<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit « CALITOM » et est immédiatement installé dans ses fonctions.***

## **6/ La charte de l'Elu**

M. le Président fait lecture de la charte de l'Elu.

***Les membres du Comité Syndical prennent acte de cette charte.***

*20h50 : départ de Mme MOUFFLET Isabelle qui donne pouvoir à M. LAVILLE Michaël.*

*20h55 : départ de M. RATAT Laurent qui donne pouvoir à M. BONNET Jacky.*

## **7/ Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 23 juin 2020**

M. le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Comité Syndical du 23 juin 2020.

***Le compte-rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.***

## **8/ Conditions de dépôt des listes pour la Commission d'appel d'offres**

M. le Président rappelle que les articles L. 1411-5 et D. 1411-3 du CGCT précisent que la commission est composée du Président (ou son représentant) et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée.

L'article D. 1411-5 du CGCT impose à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection de la commission.

Il est donc proposé que :

- Les listes soient déposées au secrétariat de Calitom les jours précédant la séance jusqu'au lundi 5 octobre 2020 ;
- Si aucune liste n'est déposée avant la séance, ou en cas de listes incomplètes, un appel à candidatures sera fait au cours de la réunion au moment de l'examen du point.

S'agissant de la présidence, le Président du syndicat est de droit mais il informe dès à présent qu'il ne sera pas le Président de la CAO.

**Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité :**

- fixent les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection de la commission d'appel d'offres qui aura lieu lors de la prochaine réunion de l'assemblée comme proposé ci-dessus ;
- approuvent que les listes soient déposées ou adressées au secrétariat de Calitom au plus tard le lundi 5 octobre 2020.

M. le Président annonce que le prochain Comité Syndical se tiendra le mardi 6 octobre 2020.

## **9/ Délégations d'attributions au Bureau Syndical et au Président du syndicat**

M. le Président explique que pour assurer son fonctionnement quotidien, il est de l'intérêt du syndicat de doter son Bureau Syndical et son Président d'attributions qui peuvent leur être déléguées par le Comité Syndical.

Dans un souci de favoriser une bonne administration en donnant les moyens à l'exécutif de prendre les dispositions qui s'imposent en respect de la réglementation applicable, le Comité Syndical, pourrait déléguer au Président d'une part, et au Bureau dans son ensemble d'autre part, les compétences suivantes fixées notamment par référence à l'article L. 2122- 22 du CGCT.

### **DÉLÉGATIONS AU PRESIDENT :**

- 1° La signature des conventions sans objet financier ;
- 2° La signature des contrats de mise à disposition gratuite ;
- 3° La signature des contrats de mise à disposition de matériel ;
- 4° La signature des conventions de servitude ;
- 5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 6° Passer des contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ;
- 8° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- 9° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 10° Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui.

Ainsi, pour toute la durée du mandat, le Président pourra agir soit en demande, soit en défense, y compris en matière urgente, devant toutes les juridictions et à tous les degrés, ainsi que se constituer partie civile au nom du syndicat en matière pénale.

Le Président pourra également agir au nom du syndicat dans le cadre de la médiation, qu'elle soit à l'initiative du juge ou des parties.

- 11° Transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € ;
- 12° Toute décision concernant la passation et l'exécution de tous les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000 €HT. Toute décision concernant leurs avenants ainsi que toute décision concernant les avenants aux marchés de plus de 214 000 €HT, lorsqu'ils ne dépassent pas 5% d'augmentation par rapport au marché initial et lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 13° D'autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

## SUBDÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, le Président pourra subdéléguer les délégations mentionnées ci-dessus aux Vice-Présidents, y compris pour les cas où le Président serait empêché. Par ailleurs, des délégations de signature pourront être accordées à certains agents, conformément à l'article L. 5211-9 du CGCT.

## DÉLÉGATIONS AU BUREAU

Relève de la compétence du Bureau les matières dont la compétence n'a ni été réservée au Comité Syndical du fait de l'article L. 5211-10 du CGCT ni attribuée par délégation au Président dont notamment :

1. Contracter les emprunts répondant aux conditions de l'article 1611-3-1 du CGCT ;
2. Définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement ;
3. Procéder, dans le cadre des crédits inscrits, à des réaménagements de dette : renégociation, remboursement anticipé avec ou sans la souscription d'un nouvel emprunt.

### ***Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité :***

- *Attribuent à M. le Président et au Bureau Syndical les délégations exposées ci-dessus ;*
- *Demandent à être informés des décisions prises en vertu des présentes délégations de pouvoir à chacune des réunions du Comité Syndical ;*
- *Autorisent M. le Président à déléguer sa signature aux Directeurs généraux adjoints et aux responsables de services dans les matières qui auront ainsi été déléguées (art. L. 5211-9 du CGCT).*

## 10/ Questions diverses

Un des délégués demande où auront lieu les prochains Comités Syndicaux.

M. le Président répond que du fait de la COVID, les assemblées ne peuvent avoir lieu dans la salle de réunion au siège de Calitom à Mornac. Le lieu sera donc indiqué dans la convocation en fonction des salles disponibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Jacques PUYDOYEUX